

COMPTE RENDU du CHSCT du 04 février 2022

Un représentant de SUD est présent à l'instance, mais n'ayant pas encore reçu son arrêté, il assiste en tant qu'expert sans droit de vote.

Approbation du procès-verbal du CHSCT du 09 novembre 2021 à l'unanimité.

Examen des fiches Hygiène et Sécurité, des accidents de travail et des faits de violence déclarés.

Suite à la réunion de travail entre l'Administration et les Organisation Syndicales, 12 fiches sont clôturées en instance, avec l'accord des agents qui ont saisies ces fiches.

L'administration propose pour les agents qui saisissent des fiches concernant le harcèlement, la discrimination, les propos sexistes...de les orienter vers la procédure « violence interne ». La CFDT est d'accord à la seule condition que l'agent ait aussi le choix, s'il le souhaite, de laisser ouverte la fiche hygiène et sécurité et qu'elle ne disparaisse pas du tableau.

La CFDT insiste sur la situation de certains agents du SARU, le manque de formation, les problèmes de management et sur le fait que l'on demande à des agents de catégorie C de remplir des missions de B depuis que l'Administration a changé le calibrage de ces postes. La CFDT demande de la bienveillance pour les agents qui seraient en difficulté.

La CFDT alerte aussi sur la situation des équipes PMI d'UGR en grande difficulté par rapport au manque de remplacement. Même si des organisations de travail ont permis de décharger un peu les équipes, la problématique des recrutements sur ce secteur reste entière.

Concernant les violences externes, sur 51 saisines en 2021, 35 restent non renseignées concernant les suites données. Aucun retour sur les dépôts de plainte et sur les informations transmises au Procureur par la collectivité, dans le cadre de l'article 40 du code de procédure pénale. La CFDT demande à avoir ces éléments pour analyser et faire un bilan de cette procédure.

POUR AVIS ET VOTE

Extension de la régie des solidarités

La DGFIP (Direction générale des Finances Publiques) a mis fin au paiement dans ses centres des aides financières en espèces. La Collectivité a dû s'adapter et proposer de nouvelles modalités pour les publics les plus fragiles.

Le Département a donc choisi d'étendre la régie, actuellement seulement sur Nîmes, sur quatre autres territoires : Alès (CMS Gambetta), Bagnols sur Cèze (CMS), Vauvert (UTASI) et au Vigan (CMS).

Sollicités les Coordinatrices d'Action Sociale de ces sites n'ont pas souhaité, après information et concertation, assurer les fonctions de régisseur ou sous-régisseur. Ces fonctions, lourdes de responsabilités, ne peuvent être exercées que sur la base du volontariat. La DADST (Direction de l'Animation et du Développement Social des Territoires) a donc choisi de créer une mission « Régie des Solidarités » avec un Régisseur à plein temps qui passera une demi-journée par semaine sur les sites pré cités et 3 jours à Nîmes. Ce poste est issu d'un redéploiement d'un poste de Secrétaire de Direction (B) en Régisseur (A). La solution transitoire de 2 secrétaires pour 3 directeurs devient donc pérenne.

La CFDT se questionne :

- Sur la charge supplémentaire de travail pour les secrétaires de directions,
- Sur le sous dimensionnement de la présence du régisseur sur les territoires,
- Sur l'absence de suppléant en l'absence du Régisseur,
- Sur le transport de fond,
- Sur la responsabilité de la mission.

Le Directeur DADST répond que :

- Pour le moment il n'est pas possible d'évaluer si le temps consacré sur les territoires est suffisant. Un bilan sera fait dans un an.
- La question des sous-régisseurs sera envisagée dans un deuxième temps,
- Chaque site sera équipé d'un coffre-fort et alimenté en argent par le Régisseur qui pourra retirer des espèces dans le bureau de poste le plus près du site.
- Le Régisseur est responsable sur ses fonds propres mais a obligation de souscrire une assurance spécifique qui couvre ces risques et sa fonction ouvre droit à une prime variable en fonction des montants.

VOTE : Abstention CFDT, CGT Pour Administration

Phase 1 ter de la modernisation de la DTER

Suite de la réorganisation après le maillage des centres et l'évolution de la chaine hiérarchique.

Il s'agit du regroupement d'un Pôle d'Entretien Routier supplémentaire à St Hippolyte du Fort et la création d'un troisième Pôle de la Régie Spécialisée (Service Ressources et Travaux) à St Hippolyte du Fort.

Au total 10 agents sont directement impactés et des recrutements vont avoir lieu.

Une mobilité exceptionnelle va se mettre en place et le principe de l'indemnité d'accompagnement à la mobilité sera appliquée. Les affectations sont prévues au 1^{er} avril 2022. A l'issue l'effectif total sera de 299 agents pour 305 prévus.

VOTE : Pour CFDT
Abstention CGT
Pour Administration

Atelier Nord de St Martin de Valgagues

La CFDT demande à ce qu'une caméra soit installée pour couvrir les deux sites (atelier + SRT) afin d'arrêter les vols fréquents de carburant, d'outillage et de pièces détachées.

Le Directeur adjoint de la DLOG, déclare qu'il n'y a pas eu de dépôt de plainte depuis un an mais qu'il y a bien des vols sans effraction.

Le site va être sécurisé. Il n'y aura pas de caméra mais un digicode avec alarme, installé sur chaque site, avec un code individuel, par agent. Cela permettra de contrôler qui pénètre sur site en dehors des heures de travail. L'installation est prévue pour septembre 2022.

Dans ces conditions, la CFDT retire la question pour avis et vote.

Fiche parasites

Lors de l'élaboration des fiches concernant les parasites (disponibles sur intranet) il avait été acté par le SPQVT et les Organisations syndicales la création d'une fiche sur les moustiques. La CFDT demande qu'un groupe de travail identique au précédant se tienne afin d'élaborer cette nouvelle fiche.

Le chef de service du SPQVT s'engage à présenter au printemps une première maquette de cette fiche au CHSCT, même si cela n'est pas une priorité du moment. Réunir un groupe de travail ne semble pas nécessaire.

La CFDT accepte de voter sur l'élaboration de la fiche sans réunir un groupe de travail.

VOTE : Pour CFDT, CGT Pour Administration

POUR INFORMATION

Point sur la crise sanitaire

Présentation d'un PowerPoint qui répond à plusieurs questions de la CGT

Situation au 29 janvier 2022 :

Le taux d'incidence est très fort au niveau national, un peu moins en Occitanie et encore moins dans le Gard.

Malgré la forte progression des contaminations, il y a moins d'agents du CD30 malades et aucune hospitalisation.

Le « pass vaccinal » est obligatoire pour près de 200 agents de la collectivité. Une erreur s'est glissée dans le dernier courrier de la Direction Générale aux agents, concernant l'obligation du pass vaccinal pour les agents des Archives. L'Administration, sur demande de la CFDT, va faire un rectificatif dans la journée auprès de la Directrice des Archives car cela a engendré beaucoup d'inquiétude de la part des agents de ce site. Ne sont concernés par le pass vaccinal que les agents effectuant les contrôles de ce pass.

A partir du 07 février le télétravail exceptionnel est maintenu à 2 jours par semaine. 1 705 agents ont au moins bénéficié d'un jour de télétravail en décembre 2021 (18 410 jours en télétravail de droit commun et 52 850 jours en télétravail exceptionnel).

Les arrêts en maladie ordinaire sur novembre et décembre 2021 sont à peu près équivalents à ceux de 2019 sur la même période.

Le nombre d'ASA en 2021 est beaucoup moins important qu'en 2020 (pas de confinement en 2021), il a aussi diminué pour les personnes vulnérables (aménagement de postes, des horaires, seul dans un bureau, télétravail...).

Les modalités de remplacement des agents restent inchangées, aussi bien dans le social que dans les collèges où 15 à 20 Equivalent Temps Plein / semaine en CDD ont été sollicités en janvier 2022. Pour le SPHL, l'activité a été réduite avec les agents en télétravail et 7 CCD ont été recrutés pour 6 mois, pour pallier aux absences.

Les signalements à la hotline Psy n'ont pas augmenté.

L'encadrement de proximité n'a pas signalé de Risques Psycho Sociaux liés au nouveau mode de travail.

Pour autant le Service de Médecine Préventive a repéré des difficultés chez certains agents concernant, l'isolement, la gestion des sphères travail/hors travail, la déconnexion difficile et la définition des tâches télétravaillables en débat dans certains services.

Quand le télétravail est utilisé par certains pour fuir des problèmes dans leur service, avec la crainte de revenir en présentiel, cela pose une vraie question de fond qu'il ne faut pas occulter.

L'isolement et l'hyper connexion sont des thèmes abordés dans la formation « manager des agents en télétravail » des encadrants. EN 10 sessions 191 encadrants en ont bénéficié en janvier et février 2020. La Directrice des ressources internes propose de réactualiser le « guide du management à distance ». Il existe aussi un guide « Comment bien vivre le télétravail sur une période prolongée »

Concernant les actions du coach, il y a une augmentation des accompagnement individuels d'agents qui s'interrogent sur leur métier, avec préparations aux oraux (concours et jury de recrutement surtout).

Le service accueil téléphonique est-il au complet ? (CGT)

Suite à mobilité, un appel à candidature est en cours de publication. Le deuxième poste vacant sera recruté courant 2022.

Choix des lieux de visites CHSCT

Il est convenu à l'unanimité:

Visites du 5 avril 2022, le PER de Barjac (initialement prévu en avril 2020) et le CMS et l'UTASI de Bagnols sur Cèze.

Visites du 20 septembre 2022, le CMS de Beaucaire et le collège de Remoulins

Compte-rendu visite CHSCT du 25/11/2021 à l'Espace Diderot

La CFDT a fait un certain nombre d'observations :

- O L'accueil tel qu'il est actuellement ne permet pas la confidentialité et la salle d'attente n'est pas adaptée (peu de sièges, proximité avec la banque d'accueil...). Il conviendrait de cloisonner la partie accueil du CMS de la partie couloir et accès au réfectoire, ainsi que la salle d'attente, afin de respecter la confidentialité des échanges avec les usagers et de garantir de meilleures conditions de travail des agents à l'accueil.
- Les acteurs locaux devraient avoir des suppléants, il faudrait bien répartir les tâches entre ces acteurs et qu'elles apparaissent sur leurs fiches de poste. Ils doivent être formés à la santé et sécurité au travail.
- Les agents du SPHL doivent pouvoir bénéficier d'un vestiaire hommes et d'un vestiaire femmes, ainsi que d'une douche à proximité. La question du nettoyage du réfectoire reste entière.
- O L'ascenseur du rez de chaussée n'est pas signalé.
- O Il n'y a pas de conteneur spécifique pour la récolte des papiers à détruire.
- O Bureau 010 : faille entre la goulotte et le mur, les finitions n'ont pas été faites du sol au plafond.
- O Problème du parking souvent saturé.
- O La question de l'accueil général du site reste à l'étude...

Le Directeur adjoint de la DLOG et le DGADS répondent sur certains points :

- Concernant le SPHL : une étude est en cours pour modification et création d'une douche proche du vestiaire et la création d'un vestiaire supplémentaire pour que les agents puissent bénéficier d'un vestiaire femme et d'un vestiaire homme.
- L'accueil général du site ne sera pas fait par des agents du CMS
- Les logements situés à l'arrière du bâtiment sont voués à accueillir de nouvelles associations.
- L'ANRU (ville de Nîmes) a prévu l'aménagement des abords du site afin de le rendre accessible. Toutefois pas de délai prévu...
- L'évolution et l'aménagement de l'accueil du CMS est prévu et sera mis en œuvre à l'issue du groupe de travail en cours.
- Pour les problèmes de chauffage, des sondes extérieures vont être placées ainsi que des robinets thermostatiques qui vont permettre de réguler la température.
- La porte d'entrée est réparée et le système est équipé et fonctionne sur piles en cas de coupure de courant.
- Des containers de papier à détruire vont être mis dans le local poubelles.
- Il semble très compliqué de créer des ouvertures dans les bureaux de réception du public qui n'en ont pas. L'étanchéité de la toiture vient d'être refaite et il n'est pas question d'installer des fenêtres de toit. Ouvrir des fenêtres sur le couloir va poser un problème d'acoustique. La VMS actuelle dans ces bureaux est aux normes et fonctionne correctement.

- Les quatre portes issues de secours ont été remplacées par des portes métalliques sécurisées avec barre/poussoir.
- La signalétique intérieure et extérieure est en cours de réalisation.

La CFDT fait remarquer que l'article de la Gazette du 9 décembre 2021 qui présente l'Espace Diderot est plein d'inexactitudes, voire d'erreurs. Entre autres il est dit que sont accueillis des agents de Pôle Emploi et d'Habitat du Gard ce qui ne semble pas être le cas. L'administration répond qu'une convention avec Habitat du Gard va bientôt être signé et certifie que Pôle Emploi est bien présent sur site...

A ce jour nous n'avons pas de réponse concernant l'inclusion des missions des acteurs locaux dans leur fiches de poste ainsi que la définition des tâches de chacun.

Compte-rendu visite du Pôle d'Entretien Routier de la Calmette

Observations de la CFDT:

- ❖ Il n'existe pas de regard des évacuations des sanitaires et de la cuisine entre le bâtiment et le portail. Les carreleurs ont vidé leurs seaux pleins de colle dans les évacuations qui sont depuis partiellement bouchées.
- ❖ Il y a une petite fuite au ras du sol sur l'évacuation du lavabo des sanitaires femmes.
- ❖ Il faut changer les arrêts de porte qui sont sur les murs en placo fragile et déjà enfoncé, contre des arrêts vissés au sol.

Le Directeur Adjoint de la DLOG répond

- -Qu'un regard sur les évacuations du centre est à l'étude d'autant qu'ils ont trouvé une contre pente dans les canalisations.
- La fuite du lavabo sanitaire femme est réglée.
- Les arrêts de portes à mettre au sol sont commandés.
- Le trottoir qui couvre le bas du bâtiment est réalisé.
- La toiture est réparée et les plafonds remis en état.

Rapport visite ACFI à la Maison départementale (NBA)

La visite d'inspection laisse apparaitre :

- -Qu'il n'y a plus d'assistant de prévention dans le bâtiment et qu'il faudrait nommer un deuxième acteur local afin de garantir la continuité de la fonction.
- les informations et consignes de sécurité sont à améliorer.
- Il faudrait former les agents guide file et serre file (formation de 50 agents prévue), améliorer la signalétique pour l'évacuation incendie, notamment dans les cages d'escalier avec n° des étages et flèches dans le sens de la sortie.
- Il faudrait faire des exercices incendie pour sensibiliser les agents aux protocoles d'évacuation. La CFDT ajoute le fait que le point de ralliement n'est pas connu des agents.
- Il faudrait former les acteurs locaux aux habilitations électriques adéquates.
- Il convient de revoir les conditions de travail des agents d'accueil. Leurs postes de travail ne sont pas du tout ergonomiques. Une banque d'accueil serait bien plus appropriée.

Point sur le CMS de Calvisson

Deux capteurs mobiles de CO2 sont utilisés depuis octobre 2021 dans les trois bureaux qui posent problèmes (B9, B11, B16).

Inoccupés les taux sont de 400 et 500ppm ce qui est normal et sont des taux que l'on retrouve dans la nature. Occupés, il y a une légère augmentation avec un maximum de 600ppm, jusqu'à 800ppm s'il y a plusieurs personnes.

Le taux baisse de façon significative en gardant les portes ouvertes et en aérant très régulièrement.

Déplacés à l'accueil, les capteurs ne montrent aucun dépassement des taux de CO2.

Le taux de CO2 n'est donc pas à l'origine des symptômes de certains agents.

L'origine n'est toujours pas identifiée.

Le site est malgré tout utilisé, les agents alternants entre le CMS de Sommières et celui de Calvisson. Un point avec les agents doit être fait le 7 février.

Le Docteur Montagut va recevoir les nouveaux agents qui présentent des symptômes et reste à l'écoute de tous.

Disparition du papier essuie-main dans les sanitaires de plusieurs sites du Département et remise en fonction des sèche-mains électriques sans aucune information aux agents. La CFDT et plusieurs agents se posent la question du risque de propagation du virus avec l'utilisation des soufflants.

Le SPQVT certifie qu'il n'y a aucun risque à utiliser les sèches mains électriques. Au départ c'est le principe de précaution qui avait motivé l'interdiction de leur utilisation. La CFDT déplore qu'aucune information préalable à leur réutilisation n'est été faite à l'ensemble du personnel.

La plupart des fiches réflexes sont datées du 01/09/2020. Des agents se demandent si elles sont toujours d'actualité au bout d'un an et demi. Nous souhaitons qu'elles soient réactualisées, au moins avec des dates récentes. (CFDT)

Entre la date de dépôt des questions et l'instance, les fiches réflexes ont été actualisées.

Concernant les sonnettes d'alarme installées dans les accueils des sites du Département, nous demandons qu'une procédure, adaptée à chaque site, soit formalisée par écrit, en concertation avec les agents du site, pour définir la marche à suivre en cas d'appel. Qui fait quoi et comment ?

Le Directeur adjoint de la DLOG indique qu'un nouveau système d'alarme (CICAL) a été installé à l'Espace Diderot et déployé aussi sur d'autres sites (CMS Alésia et Volubilis à Alès, CMS Sauveplane à Nîmes, CMS de St Gilles, Pont St Esprit).

La CFDT fait remarquer qu'il n'y a pas que les CMS concernés, il y a aussi les Archives par exemple et certainement d'autres sites accueillant du public.

La Directrice des Ressources Internes propose de travailler sur des procédures adaptées à chaque site.

Déménagement temporaire de la DISI

L'Administration informe du déménagement provisoire de la DISI dans les locaux place du 8 mai 1945.

Le plan de relance du gouvernement permet de financer des travaux d'isolation dans le bâtiment « Groupama » qui est une vraie passoire énergétique.

Tous les services seront maintenus.

Relevé des suites

- -Un point DRH sera fait au prochain CHSCT
- Tous les travaux à faire au CMS de Pont St Esprit sont effectués, le rampe PMR d'accès au portillon piéton est réalisée.
- La CFDT demande où en est la problématique du Laboratoire Départemental ? Le Directeur Général des Services indique qu'une réunion en sa présence est prévue le 8 février pour faire retour aux agents des conclusions et préconisations de l'Administration. L'information sera ensuite donnée aux Organisations Syndicales.

Vos représentants CFDT en CHSCT